

# DRC

Degrad des Cannes  
Parc d'Activités Economiques  
97354 REMIRE MONTJOLY



## **Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement**

### **Partie 0 : RESUME NON TECHNIQUE**

Dossier réalisé par :

Caraïbes Environnement Développement

La Retraite

97122 BAIE MAHAULT

Tél : 05 90 94 65 93 – Fax : 05 90 94 65 59





# 1 **SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
1.1	Présentation administrative et juridique .....	3
1.2	Situation géographique.....	4
1.3	Objet et justifications du projet .....	6
1.4	Nature et volume des activités .....	7
<b>2</b>	<b>CADRE JURIDIQUE.....</b>	<b>8</b>
2.1	Nomenclature des installations classées et « Loi sur l'eau » .....	8
<b>3</b>	<b>SYNTHESE DE L'ETUDE D'IMPACT.....</b>	<b>10</b>
<b>4</b>	<b>SYNTHESE DE L'ETUDE DE DANGERS .....</b>	<b>17</b>
4.1	Identification des potentiels de dangers.....	17
4.2	Analyse des risques .....	17
4.2.1	<i>Découpage fonctionnel.....</i>	<i>17</i>
4.2.2	<i>Résultats de l'analyse des risques.....</i>	<i>18</i>

## 1.1 Présentation administrative et juridique

Le dossier est présenté par la société DEMOLITION RECYCLAGE CONCASSAGE (DRC) qui est l'exploitant des installations.

<b>Raison Sociale</b>	<b>DEMOLITION RECYCLAGE CONCASSAGE</b>
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme au capital de 37 000,00 €
<b>Adresse du siège social</b>	PARC d'ACTIVITES ECONOMIQUES DE DEGRAD DES CANNES 97354 REMIRE MONTJOLY
<b>PCA</b>	FOURILLON Jean-Claude
<b>Activité</b>	DEMOLITION D'OUVRAGES - LE TRI ET LA RECUPERATION DE MATERIAUX - LE RECYCLAGE DE TOUS BETONS - LE CONCASSAGE DE BETON ET ROCHES DURES - LA REVENTE D'AGREGATS – EXPLOITATION DE TOUT TYPE DE CARRIERE
<b>Numéro d'identification</b>	R.C.S CAYENNE TMC 508 224 003 Numéro de gestion 2008 B368
<b>Nombre de salariés</b>	11

Illustration 1 : Présentation administrative du pétitionnaire (source DRC)

L'organigramme de la DRC est présenté ci-après.

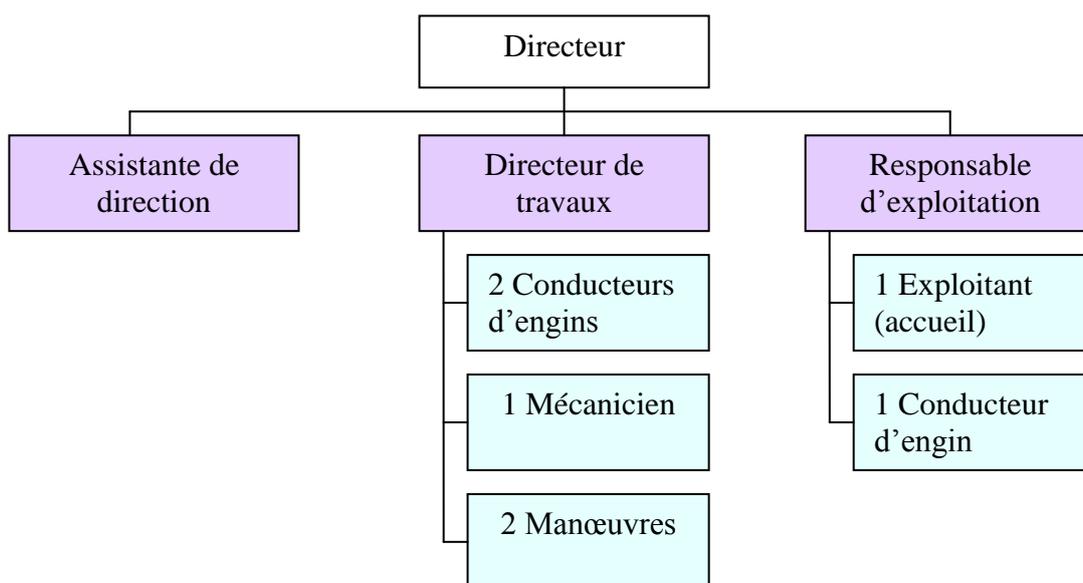


Illustration 2 : Organigramme de la société DRC



## 1.2 Situation géographique

La carrière de la société DRC sera implantée sur la commune de ROURA, au lieu dit NANCIBO. Les communes limitrophes avec ROURA sont REGINA de l'EST au SUD, puis à l'EST, successivement SAINT-ÉLIE, KOUROU, MONSINERY-TONNEGRANDE, MATOURY et enfin REMIRE-MONTJOLY.

Le territoire communal de ROURA s'étend sur une superficie de 9 602 km<sup>2</sup>. Grâce à la présence des Montagnes Tortue, l'altitude maximale de la commune est de 462 m. Par ailleurs, le nord de la commune est constitué d'une zone côtière bordée par l'Océan Atlantique.

Le rayon d'affichage imposé à la carrière au titre de la réglementation ICPE est de 3 km et concerne uniquement la commune de ROURA.

Le plan de situation est disponible dans la partie VIII : Pièces Graphiques, représente la localisation de la carrière sur un fond de carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>.

L'accès à la carrière s'effectue à partir de la Route de l'EST (RN2), reliant la commune de ROURA à celle de REGINA, par l'intermédiaire du chemin de NANCIBO.

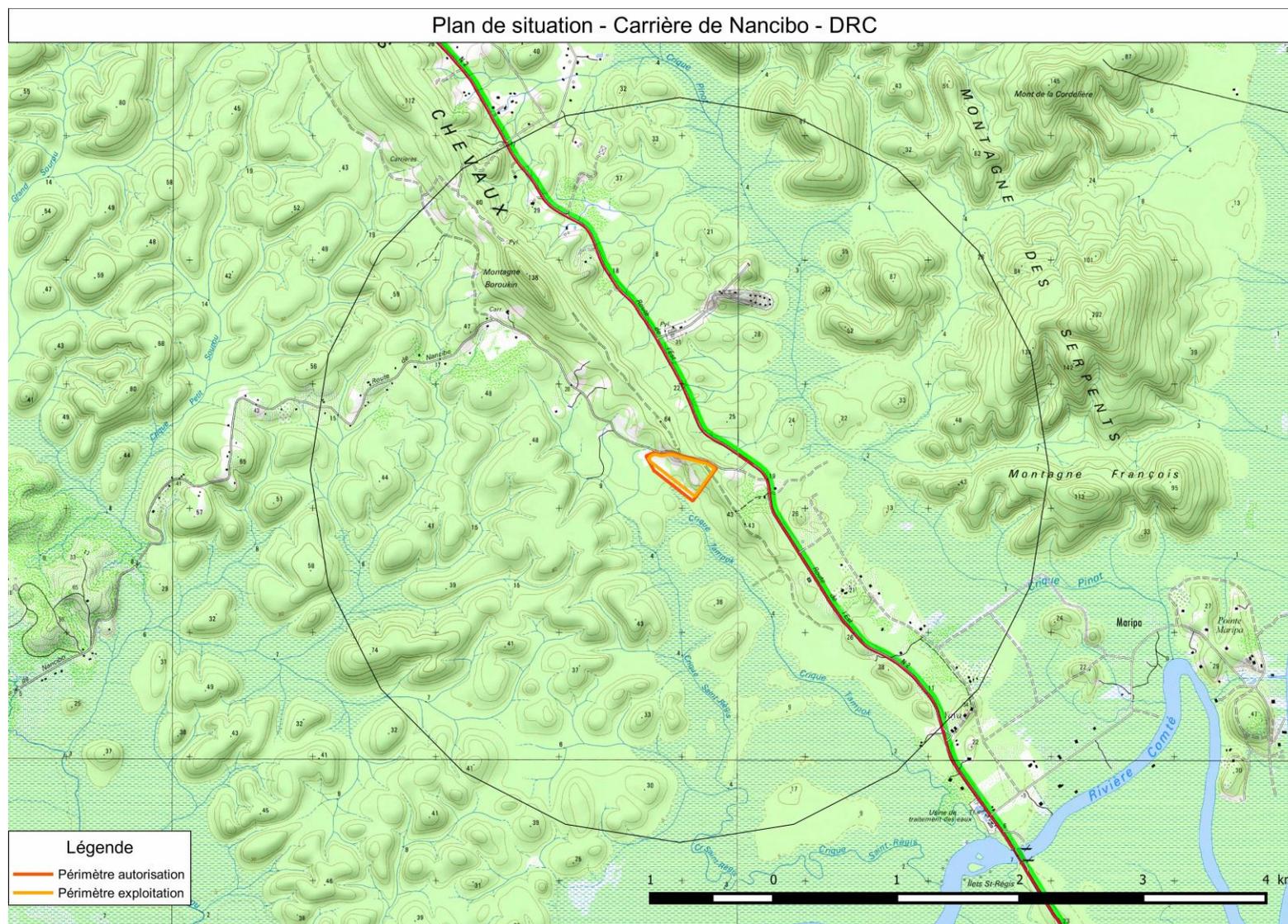
Les coordonnées de localisation de la carrière de NANCIBO sont les suivantes :

- Latitude 04° 41' 20.2" Nord,
- Longitude 52° 22' 45.9" Ouest

Le plan de situation est présenté ci-après.

Le périmètre d'attribution a une surface d'environ 12ha ; Le périmètre d'exploitation a une surface d'environ 9 ha.

La parcelle concernée par la demande d'autorisation d'exploiter est présentée ci-après. La surface tient compte de la préservation de certaines zones dans leur intégralité. Ainsi sont exclues du périmètre d'attribution la zone de palmiers protégées et la zone de bordure de crique que DRC s'est engagé à conserver.



*Illustration 3 : Plan de situation de la carrière de Nancibo*



### 1.3 Objet et justifications du projet

La forte croissance démographique caractérisant la Guyane impacte directement l'économie et la consommation. Concernant l'activité BTP, moteur de l'économie guyanaise (soit 9 % de la valeur ajoutée brute marchande en 2006), le nombre de logements en construction ou l'extension du réseau routier en sont des éléments essentiels.

Aujourd'hui la Guyane doit faire face à une véritable explosion démographique, qui n'a pas d'équivalent ailleurs en FRANCE. Comptant en 2007, environ 200 000 habitants (INSEE), elle dépasserait 400 000 habitants en 2025. Cette situation se caractérise ainsi par un besoin plus important et toujours croissant en matériaux de construction. Ces besoins en matériaux de construction font donc de l'exploitation des carrières une activité indispensable et nécessaire afin de soutenir la croissance démographique et le développement de la Guyane.

Les motivations de la société DRC pour l'ouverture d'une carrière sur le site de NANCIBO sont d'ordre :

➤ **Economique et stratégique :**

Le projet permettra de consolider la production locale et de limiter ainsi l'importation de granulats, voire de tendre vers une autosuffisance en matériaux de la Guyane.

Le nouveau contexte social, le Schéma Directeur des Carrières, SDC et la demande croissante en granulats viennent renforcer la volonté de la société DRC d'exploiter une carrière au lieu dit NANCIBO afin de répondre aux besoins du marché local, le but étant également de ne pas augmenter les prix de vente du secteur.

Aussi, il faut noter que les granulats servent à aménager le cadre de vie, à mieux se loger et à relier ensemble les territoires et à les faire vivre. Les carrières sont donc plus que jamais irremplaçables et tout doit être mis en œuvre pour préserver l'accès à la ressource minérale.

➤ **Environnemental :**

La zone d'extraction sur laquelle la société DRC envisage l'ouverture de la carrière a été déjà impactée par l'activité humaine (extraction illicite de sable et autres matériaux de construction, stockage de carcasses de véhicules, etc.), il s'agit en partie d'une zone quasi sinistrée, peu vulnérable. La société DRC prévoit dans le cadre de ce projet un mode d'extraction favorisant une remise en état exemplaire du site, axée sur une reconstitution du milieu favorable au développement des espèces animales et végétales.



## 1.4 Nature et volume des activités

La carrière de roches massives de NANCIBO sera exploitée à ciel ouvert à l'aide d'explosifs (mines verticales et profondes) et d'engins mécaniques (pelles hydrauliques et chargeurs sur pneus).

Les matériaux issus de la carrière seront traités sur le site. La société DRC disposera d'une installation de traitement composée d'une installation primaire et d'une autre secondaire (voir Annexe 1).

- l'installation primaire permettra de réaliser un produit type 0/150 ;
- l'installation secondaire assurera la fabrication de matériaux de granulométrie 0/3, 15/25 et 0/31,5.

**La capacité de traitement des granulats extraits sera d'environ 368 000 tonnes/an.**



## 2 CADRE JURIDIQUE

### 2.1 **Nomenclature des installations classées et « Loi sur l'eau »**

La nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement est définie dans l'annexe à l'article R. 511-9 de la partie réglementaire du Code de l'Environnement.

Les installations de DRC sont sujettes à l'article L.214-1 du Code de l'Environnement, la « loi sur l'eau », plus particulièrement la rubrique 2.1.5.0. « Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol ». **Cependant, en application de ce même article du Code de l'Environnement, les installations et activités exercées par la société DRC et visées par le présent dossier ne sont pas soumises aux dispositions des articles L214-2 à L214-6 du Code de l'Environnement (« loi sur l'Eau »), car elles figurent à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.**

Le tableau ci-après présente les rubriques de la nomenclature des ICPE concernées par les activités de la carrière de NANCIBO.



Rubrique	Alinéa	A, DC D, NC	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Grandeur maximale nouvelle	Rayon d'affichage
2510	1	A	<i>Carrières (exploitation de),</i> 1. Exploitation de carrières, à l'exception de celles visées au 5 et 6	Carrière de roche massive	-		3 km
2515	1	E	Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : 1. supérieure à 200 kW	Installation de traitement	Puissance	390 kw	-
2517	-	NC	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant : 1. supérieure à 30 000 m <sup>2</sup> 2. supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> , mais inférieure ou égale à 30 000 m <sup>2</sup> 3. supérieure à 5 000 m <sup>2</sup> , mais inférieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup>	Aire de stockage de produits minéraux	Superficie	5000 m <sup>2</sup>	-
2720	-	NC	Installation de stockage de déchets résultant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minérales ainsi que de l'exploitation de carrière (site choisi pour y accumuler ou déposer des déchets solides, liquides, en solution ou en suspension) : 1-Installation de stockage de déchets dangereux ; 2-Installation de stockage de déchets non dangereux non inertes.	Aire de stockage de produits minéraux	Nature des déchets minéraux	Aucun déchet dangereux sur site. Tous les matériaux sont inertes	

Illustration 4 : Rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement applicables à DRC



### **3 SYNTHESE DE L'ETUDE D'IMPACT**

Le tableau ci-après synthétise les impacts sur l'environnement des activités de la société DRC ainsi que les mesures compensatoires qui seront mises en place.



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
<b>Flore</b>	Construction	La végétation terrestre touchée est constituée des peuplements végétaux à l'état de friches arbustives. Durant la phase de construction de la zone technique, la flore subira une perturbation faible puisque le défrichement ne compromettra pas la pérennité de cette composante environnementale dans la zone d'étude. L'étendue locale et la durée temporaire de l'impact font en sorte que l'enlèvement de la végétation terrestre sur cette zone constitue un effet environnemental de faible importance.	Les travaux progressifs, par phase, de remise en état permettront de recréer les conditions d'un écosystème varié et d'atténuer les impacts visuels. La remise en état du site sera conduite au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation.  Le détail des principales mesures compensatoires envisagées par la société DRC sont : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Mise en place et suivi d'une pépinière</li><li>2. Valorisation des déchets verts issus des opérations de défrichement: compostage</li><li>3. Stockage des terres végétales et de la sous-couche ou " top soil"</li><li>4. Préservation de certaines branches et troncs d'arbres morts en vue de leur réutilisation sur les zones à remettre en état</li><li>5. Préservation de certaines espèces végétales en vue de leur replantation sur les zones à remettre en état</li><li>6. Remodelage des zones à remettre en état</li><li>7. Réhabilitation des zones d'extraction</li><li>8. Consolidation de la haie végétalisée</li></ol>
	Exploitation	L'impact majeur du projet de la société en phase d'exploitation, sera la perte d'environ 3 ha de surfaces végétalisées au cours de la phase 4 d'exploitation.  Le projet aura un impact sur la flore, sur les formations sur les biotopes et sur les paysages	
<b>Faune</b>	Construction	Durant la phase de construction de la zone technique, la faune subira une perturbation faible puisque l'artificialisation ne compromettra pas la pérennité de cette composante environnementale dans la zone d'étude. L'étendue locale et la durée temporaire de l'impact font en sorte que l'artificialisation du milieu sur la zone constitue un effet environnemental de faible importance.	Faible perturbation de la faune ne nécessitant pas la mise en place de mesures compensatoires.



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
	Exploitation	Dégradation des habitats et des sols associés ; Perturbation des espèces sessiles ou peu mobiles, celles qui habitent le sol ou bien sont fouisseuses ainsi que celles qui habitent les arbres, au niveau de la zone d'emprise de la carrière et de la voirie associée ;	Déboisements réalisés en dehors des périodes de nidification. Préservation des lisières forestières et des bordures de crique.  Les travaux progressifs, par phase, de remise en état permettront de recréer les conditions d'un écosystème varié et d'atténuer les impacts visuels. Le principe de remise en état des lieux sera une restitution du site au milieu naturel par reboisement (spontané et jardiné) et diversification de l'écosystème. Les points les plus perceptibles, en crête, seront traités par plantation avec apports de terre végétale pour accélérer le processus.
<b>Paysage</b>	Construction et Exploitation	Impact visuel terrestre limité	La réhabilitation paysagère passera par la reconstitution de la diversité des milieux originellement présents : <ul style="list-style-type: none"><li>- terrassement et reprofilage ;</li><li>- préparation des sols de surface pour la reconstitution d'une couverture végétale ;</li><li>- travaux de végétalisation, de plantation, d'amorce de formations héliophiles ;</li><li>- plantations pour la reconstitution d'un rideau végétal opaque le long de la piste de Nancibo.</li></ul>
<b>Sols et sous sols</b>	Construction	Contamination des sols et du sous sols par infiltration de produits dangereux	Afin d'éviter toute contamination et de préserver la qualité des sols et du sous sols, durant la phase de construction de la zone technique les mesures de protection suivantes seront prises :  L'approvisionnement en carburant des véhicules ainsi que l'entretien des engins et des véhicules de chantier seront effectués à l'extérieur du site;  Tous les produits contaminants provenant des activités normales de chantier seront entreposés dans des contenants adéquats puis transportés et éliminés à l'extérieur du chantier selon les pratiques environnementales en vigueur ;  La manipulation de produits potentiellement contaminants (essence, huiles usées) fera l'objet de mesures de confinement appropriées ;  Un nettoyage régulier des aires de travaux et des autres emplacements sera effectué de manière à débarrasser ces lieux de tout déchet ou décombre provenant des travaux et de toute installation temporaire



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
			devenue inutile.
	Exploitation	<p>Les sources potentielles de pollution du sous-sol sur le site de la société DRC sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les épandages accidentels, d'huiles ou autres produits stockés sur le site ;</li><li>- L'infiltration directement dans les sols des eaux de ruissellement du site, chargées en éléments polluants ;</li></ul>	<p>La société DRC n'envisage pas de stockage de produits potentiellement à risque (GO, huiles, graisses, déchets...) sur son site.</p> <p>Tout déversement accidentel de produits liquides à risque sera systématiquement ramassé à l'aide d'un absorbant (sables, papiers absorbants,...).</p> <p>Les eaux de ruissellement chargées en matières en suspension, seront collectées et traitées par un bassin de décantation avant leur rejets dans le milieu naturel.</p>
<b>Eaux superficielles</b>	Construction	<p>Le décapage du couvert végétal favorisera le ruissellement superficiel des eaux pluviales chargées en particules fines</p> <p>Forte consommation en eau pour les besoin de construction</p>	<p>Un bassin de sédimentation (960 m<sup>3</sup>) des eaux pluviales sera aménagé, dès le début des travaux, afin de contenir les eaux de ruissellement sur l'ensemble du site.</p> <p>La société DRC sensibilisera son personnel et les entreprises extérieures intervenantes à une utilisation rationnelle de la ressource.</p>
	Exploitation	<p>La source principale d'impact de la carrière sur la composante environnementale eau est le rejet des eaux pluviales chargées de matière en suspension.</p> <p>Les autres sources sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Consommation d'environ 100 m<sup>3</sup> / an d'eau potable</li><li>- Production d'environ 8,5 m<sup>3</sup> / mois d'eaux usées domestiques</li></ul>	<p>un bassin de décantation/sédimentation sera situé au sein du périmètre autorisé de la carrière de la société DRC. Il servira à décanter les eaux de ruissellement susceptibles de contenir des matières en suspension. Les eaux ne sont rejetées au milieu naturel qu'après contrôle de leur qualité (MES) et vérification du respect des valeurs limites réglementaires.</p> <p>La société DRC sensibilisera son personnel et les entreprises extérieures intervenantes à une utilisation rationnelle de la ressource.</p> <p>Mise en place d'une fosse toute eau relié à un système d'épandage conforme à la réglementation</p>
<b>Air</b>	Construction	<p>Soulèvement de poussières causé par la circulation de véhicules lourds et par les travaux de préparation du site et de terrassement</p> <p>Gaz d'échappement générés par le fonctionnement de véhicules.</p>	<p>Un abat-poussières sera épandu sur les aires de circulation et des travaux si nécessaire.</p> <p>Les aires d'évolution des véhicules (voies de circulation) seront arrosées autant que nécessaire par l'intermédiaire d'un camion d'arrosage</p>
	Exploitation	<p>Les sources potentielles de pollution de l'air sur le site de la société DRC sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- gaz de combustion générés par le fonctionnement du</li></ul>	<p>Les camions transportant les matériaux granulaires seront couverts d'une bâche.</p>



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
		<p>groupe électrogène.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les émissions de poussières ;</li><li>- gaz d'échappement généré par le fonctionnement de véhicules.</li><li>- les gaz générés par les tirs de mines</li></ul>	<p>Entretien régulier du groupe électrogène</p> <p>Mise en place d'une haie végétalisée en partie nord du site</p> <p>Les aires d'évolution des véhicules seront arrosées</p> <p>Les stocks de sable seront humidifiés en période sèche et venteuse</p> <p>Conformité des engins roulant et du matériel de manutention utilisé avec les réglementations en vigueur en termes d'émissions atmosphériques.</p> <p>Les gaz d'expansion des explosifs sont rapidement dissipés dans l'atmosphère, et leur nature ne fait apparaître aucune nocivité particulière ; la composition des explosifs étant strictement réglementée</p>
<b>Bruit</b>	Construction	<p>Le bruit généré par les travaux peut représenter une gêne pour le voisinage.</p>	<p>La localisation du projet dans une zone quasi forestière et l'éloignement par rapport aux premières habitations limite l'impact sur le voisinage.</p> <p>Les engins de chantier seront homologués.</p> <p>Les opérations de terrassement et de construction auront lieu exclusivement en période diurne.</p>
	Exploitation	<p>Les 3 principales sources de pollution sonore sur le site de la société DRC sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'installation de traitement primaire,</li><li>- l'installation de traitement secondaire,</li><li>- les tirs de mines.</li></ul>	<p>Des silencieux équiperont les échappements des engins roulant. A noter que les machines récentes bénéficieront également d'un capotage insonorisé du moteur, ce qui limitera davantage leur bruit de fonctionnement.</p> <p>Les horaires de fonctionnement de la carrière seront limités à la plage horaire 7 h 00 / 18 h 00 tous les jours sauf les samedis, dimanches et jours fériés</p> <p>La haie végétalisée qui sera aménagée autour du site formera un écran phonique.</p>
<b>Déchets</b>	Construction	<p>Augmentation ponctuelle de la production de déchets résultants des opérations de préparation du site et des travaux de construction</p>	<p>Des procédures internes définiront les modes de gestion des déchets de chantier, solides ou liquides, et des déblais (collecte, entreposage provisoire, devenir).</p>
	Exploitation	<p>Le fonctionnement de la carrière va entraîner la production de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déchets inertes</li></ul>	<p>La société DRC disposera de procédures d'exploitation permettant une minimisation de la production des déchets.</p> <p>Les déchets seront stockés dans des contenants adaptés à leur nature conformément à la réglementation.</p>



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
		<ul style="list-style-type: none"><li>- Déchets industriels banals</li><li>- Déchets dangereux</li></ul>	Tous les déchets générés par les activités de la société DRC suivront des filières de traitement ou d'éliminations agréés.
<b>Transports, trafic</b>	Construction	L'impact le plus significatif résultant de ce chantier est l'augmentation temporaire du trafic routier (exclusivement en journée).	Les horaires de travail correspondent aux créneaux de circulation habituels. Il n'y a pas de trafic le week-end. Les camions seront entretenus de manière à limiter l'impact sonore. L'ensemble de ces camions sera conforme à la réglementation en vigueur de manière à limiter l'impact sonore.
	Exploitation	Le trafic qui sera généré par le fonctionnement de la carrière s'intégrera à la circulation et représentera moins de 1% du trafic sur la RN2.	La limite de PTAC sera respectée par les véhicules des clients
<b>Vibration</b>	Construction	Les camions poids lourds chargés peuvent potentiellement engendrer des vibrations.	Les voies de circulation seront dimensionnées et réalisées pour supporter ce type de circulation. Il n'y a donc pas d'impact lié à cette circulation.
	Exploitation	L'exploitation de la carrière nécessite d'abattre la roche par des tirs de mines. Ces tirs, et plus particulièrement la détonation des explosifs, provoquent un ébranlement dans le massif.	Il n'y a pas d'habitation à moins de 1 km de l'emprise de la carrière de Nancibo. Des mesures de vibration seront réalisées si nécessaires une fois par année sur le site de la carrière. Ce contrôle sera poursuivi et complété dans le futur pour garantir le respect des valeurs limites de vibration. Les installations de la société DRC respecteront les règles techniques annexées à la circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par des installations classées.
<b>Santé</b>	Construction et Exploitation	Les risques pour la santé des populations riveraines demeurent faibles car les habitations sont quasi inexistantes au alentour du site	Les mesures de protection de l'environnement qui seront mises en place dans cadre du projet de la société DRC seront : <ul style="list-style-type: none"><li>- mise en place d'un bassin de décantation</li><li>- stockage des produits potentiellement polluants (GO, huiles, produits usagés, ...) sur des bacs étanches ou des rétentions étanches</li><li>- traitement des déchets par des organismes compétents</li><li>- mesure périodique de la poussière au poste de travail</li></ul>



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
<b>Effets cumulatifs avec d'autres projets</b>	Construction et Exploitation	les impacts de ce projet concernent principalement la zone immédiate des travaux. Il n'y a donc pas d'effet cumulatif avec d'autres projets hormis le fait que la mise en place des installations de la société DRC nécessitera des opérations de raccordement aux réseaux électriques, télécom et d'AEP	-
<b>Effets positif du projet</b>		Le projet emploiera au total 11 personnes. En plus des emplois directs, le projet génèrera des emplois indirects liés à l'intervention de prestataires locaux ou régionaux (entretien des installations de traitement, remise en état du matériel, chauffeur de camion ...). Ces activités ont également des répercussions indirectes sur les entreprises locales de restauration (personnel du site, prestataires, visiteurs...). Le projet participera ainsi à une véritable dynamique de bassin d'emploi et d'activités connexes.	-

*Illustration 5: Synthèse de l'étude d'impact*



## 4 **SYNTHESE DE L'ÉTUDE DE DANGERS**

L'objectif de l'étude des dangers est d'identifier les risques générés par les installations de la société DRC, de les quantifier et de juger de leur acceptabilité. En fonction des résultats, elle permet de définir des mesures de réduction de risque supplémentaires si nécessaire.

L'étude de dangers, construite selon l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005, a pris en compte la probabilité d'occurrence, l'intensité des effets, la gravité des conséquences et la cinétique des d'accidents.

### 4.1 **Identification des potentiels de dangers**

L'identification des potentiels de dangers de cette étude a démontré que :

- Les produits présents sur le site ne présentent pas de potentiels de toxicité ou d'écotoxicité significatifs.
- Les risques liés aux "procédés", sont surtout liés aux caractéristiques intrinsèques des équipements (trémies, convoyeurs, compresseurs, pompes) et aux opérations de dépotage.
- Les risques liés aux manques d'utilités ne sont pas significatifs compte tenu de la simplicité du procédé qui permet un arrêt complet des installations sans conséquences particulières (équipements, environnement).
- Les accidents référencés dans l'étude de l'accidentologie, sont surtout caractérisés par la pollution de milieu naturel et les accidents du personnel. Les conclusions de l'analyse de l'accidentologie ont été intégrées à la conception et au mode gestion des installations de la société.
- Les risques ont été réduits à la source dans le cadre de la réduction des potentiels de dangers.

### 4.2 **Analyse des risques**

#### 4.2.1 *Découpage fonctionnel*

Le découpage suivant a donc été adopté pour la conduite de l'analyse des risques :

- Système 1 : Extraction de matériau ;
- Système 2 : Convoyeurs ;
- Système 3 : Trémie ;
- Système 4 : Processus de réception et d'utilisation des explosifs ;
- Système 5 : Circulation sur le site ;
- Système 6 : Opération de maintenance et de ravitaillement en carburant.



#### 4.2.2 Résultats de l'analyse des risques

L'analyse des risques s'est attachée à passer en revue de manière exhaustive toutes les causes et conséquences de dérives physiquement vraisemblables au niveau des installations de la société DRC.

Le tableau ci-dessous présente donc pour l'ensemble des systèmes, la grille de criticité des événements redoutés afin de déterminer si des scénarios doivent être étudiés en détail. La cotation de la colonne des ordonnées « Probabilité » du tableau reprend celle de la colonne « P » des tableaux d'analyse de risques. La cotation de la colonne des abscisses « Gravité » du tableau reprend la valeur maximale des colonnes « G » des tableaux d'analyse de risques.

##### Probabilité

5					
4					
3	6.1	1.1, 6.2			
2		1.2, 1.3, 2.1	3.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4		
1			1.4, 4.2, 4.3	4.1	
	1	2	3	4	5

**Gravité**

Les chiffres, 6.1, 1.2, etc, correspondent au scénario étudié dans l'étude de danger.

Les critères de cotation en terme de probabilité d'occurrence et de gravité associés à chacune de ses dérives potentielles ont permis de conclure sur le caractère acceptable des risques générés par la carrière. Ainsi une étude de réduction des risques supplémentaires ne semble pas nécessaire dans le cas de la carrière de la société DRC.

Aucune étude détaillée de scénario d'accident majeur n'a donc été envisagée dans le cadre de cette étude. Par ailleurs aucun risque d'effets dominos n'est identifié.

Enfin ce caractère des risques générés a été estimé acceptable grâce :

- Aux précautions consignées de conception, de construction, d'exploitation, d'inspection et de maintenance des installations,
- Aux boucles de contrôles et aux consignes de sécurité associées,
- A la formation et à l'entraînement du personnel d'exploitation et de maintenance, en mode de fonctionnement normal ou dégradé,
- Aux consignes de manipulation des produits explosifs,
- Aux moyens de protection ou maîtrise des conséquences mis en œuvre en cas d'occurrence d'un événement accidentel, comme les moyens de lutte incendie, l'accès au site, les rétentions ...